



Assemblée communale extraordinaire

Lundi 2 octobre 2023, à 20h15
Salle Gérard-Bregnard
(bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2023.
2. Prendre connaissance et adopter le projet de révision du Plan d'aménagement local (PAL) de la commune mixte de Fontenais.
3. Prendre connaissance et accepter la modification du Règlement relatif aux statuts du personnel de la commune de Fontenais.
4. Informations communales.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourra être adressée par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Le dossier qui concerne le Plan d'aménagement local du point 2 peut être consulté à l'administration communale et sur le site internet www.fontenais.ch

Le règlement du point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Conseil communal

Fontenais, septembre 2023